

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION N°DCM2023_89 DECISION MODIFICATIVE N 1 SUR LE BUDGET 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 19 septembre, le Conseil Municipal de la Commune des Hautsd'Anjou dûment convoqué le 13 septembre 2023, s'est réuni en salle du conseil de la commune déléguée de Champigné, sous la présidence de Madame Maryline LÉZÉ, Maire.

Conseillers en exercice :	43
Conseillers présents :	34
Pouvoir(s):	2
Votants:	

Conseillers présents:

LÉZÉ Maryline, BASTARD Estelle, POMMOT Michel, LANGLAIS Véronique, DRIANCOURT Marc-Antoine, SANTENAC Rachel, THEPAUT Michel, BURON Christelle, FRANCOIS Marie-Jeanne, MASSEROT Christian, FOUIN Dominique, LAURIOU Jean-Yves, CHIRON Jacky, BERNIER Catherine, PERTUISEL Roselyne, MARTIN Alain, CHABIN Nathalie, BRICHET Stéphane, RIVENEAU Annie, JOUANNEAU-FERRON Laetitia, JAMIN Grégoire, PAULY-MOREAU Noémie, FOUIN Marion, RICHARD Maud, KLEIN Bernadette, BOURRIER Alain, BODIN Freddy, BESSON Bernard, BOULLIER Marine, LEMAIRE Hélène, AUBRY François, BRIAND Tony, POLPRÉ Charlène, DESPORTES Philippe,

Conseillers absents ayant donnés pouvoir :

BOUDET Marie-Christine a donné pouvoir à POMMOT Jean-Michel, NOILOU Jean-Claude a donné pouvoir à Rachel SANTENAC,

Conseillers excusés :

LETHIELLEUX Jean-Michel, BERTIN Jérémy,

Conseillers absents:

MASSE Stéphane, CHATILLON Jean-Yves, LEOST Marie-Hélène, FLAMENT Sophie, GUILLOT Jean-François,

Secrétaire de séance :

BURON Christelle

DELIBERATION N°DCM2023_89 DECISION MODIFICATIVE N 1 SUR LE BUDGET 2023

Envoyé en préfecture le 27/09/2023

Reçu en préfecture le 27/09/2023

Publié le

ID: 049-200084903-20230919-DCM2023_89-DE

DELIBERATION N°DCM2023_89 Décision modificative n°1 sur le budget 2023

Rapporteur: Dominique FOUIN

Sous réserve du respect des dispositions des articles L. 1612-1, L.1612-9 et L.1612-10 du code général des collectivités territoriales, des modifications peuvent être apportées au budget par l'organe délibérant, jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent.

Dans le cadre de l'exécution budgétaire de l'exercice en cours, il est apparu nécessaire de procéder à des ajustements de crédits entre les différents chapitres du budget principal.

			INVESTISSEMENT		
OPERATION/ CHAPITRE	СОМРТЕ	SERVICE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
	•		DÉPENSES		
509	2313	URBA	Ajustement de crédits sur l'Opération multiservice	-30 000,00	
207	2158	MECA	Remplacement matériel suite vol	5 000,00	
210	21571	MECA	Achat tracteur tondeuse ISEKI + coupe ventrale	21 900,00	
210	21571	MECA	Reprise Tracteur tondeuse coupe ventrale ISEKI	600,00	
210	21571	MECA	Reprise Tracteur tondeuse coupe frontale ISEKI	2 500,00	
			TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	0,00	0,00
			TOTAL DM01	0,00	0,00

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu l'avis de la commission Finances du 12 septembre 2023,

Il est proposé au Conseil Municipal:

- D'adopter la décision modification du budget principal présenté ci-dessus.
- D'autoriser Madame la Maire ou son représentant à signer toute pièce et prendre toute mesure se rapportant à ce dossier.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte la présente à l'unanimité

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait certifié conforme

A Champigné, le 27 septembre 20

Maryline LÉZÉ,

Maire des Hauts-d'Anjou

Certifié exécutoire par le Maire

Compte tenu de la transmission en Préfecture le 27 septembre 2023

Et de la publicité par voie d'affichage, publication ou notification le 27 septembre 2023

Mention des voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes – sis 6 All, de l'Île Gloriente 44000 Nantes – dans le délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates précédentes. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet bttp://www.telerecours.fr.